RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

SOGEFI LI 3 SARL

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SOGEFI LI 3

Société à Responsabilité Limitée au capital de 668 800 euros

Siège social : [redacted]

RCS SAINT DENIS DE LA REUNION n° 490 145 174

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN
Siège social : [redacted]

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SOGEFI LI 3

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 5 juin 2023 et en application des dispositions de l'article L.223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

• à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

• à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Ces vérifications, basées sur la situation comptable établie au 30 septembre 2023 transmise par votre gérance, ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation et la date de notre rapport.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société SOGEFI LI 3 est une société à Responsabilité Limitée au capital de 668 800,00 euros divisé en 192 parts d'une valeur nominale de 3 483,33 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège social se situe 2, rue Jean Châtel – 97400 Saint Denis et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS DE LA REUNION sous le numéro 490 145 174.

La société SOGEFI LI 3 a pour activité principale « Les activités de direction et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de sociétés diverses, complétées éventuellement par des activités auxiliaires de gestion courante ».

La situation comptable établie au 30 septembre 2023 fait notamment ressortir les éléments suivants :

- Un actif immobilisé net d'un montant de 6 659 460 euros dont des titres de participations pour un montant de 6 606 893 euros et 41 970 euros de dépôts et garanties versés ;

- Un actif circulant net d'un montant de 1 610 709 euros, comprenant notamment des créances clients et comptes rattachés pour 48 225 euros, des autres créances composées essentiellement d'avances en compte courant à des sociétés filiales pour un montant de 1 349 871 euros, des disponibilités pour un montant de 28 735 euros, des charges constatées d'avance pour un montant de 4 445 euros ;

- Des capitaux propres d'un montant de 3 375 827 euros y compris un écart de réévaluation de 4 001 884 et une perte de 224 599 euros ;

- Des dettes d'un montant de 4 894 343 euros constituées d'emprunts bancaires pour 323 851 euros, de comptes courants d'associés pour 2 903 634 euros, de dettes fournisseurs pour 169 010 euros, de dettes fiscales et sociales pour 188 495 euros et d'autres dettes pour 1 309 352 euros.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Notre analyse fait ressortir :

- une incertitude portant sur une sous-évaluation de la dépréciation de certains comptes courants ;
- une incertitude sur la valorisation de certains titres de participation.

La société a cependant apprécié la valorisation des titres et des avances en compte courant, ce qui a conduit à la comptabilisation de provisions pour dépréciation.

Cependant, la comptabilisation de la provision pour dépréciation de certains comptes courants ainsi que de la provision pour dépréciation du montant intégral de certains titres de participation n'impacteraient pas notre conclusion sur le montant des capitaux propres.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Strasbourg, le 09 février 2024

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL

Michel WEBER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar